



 **SERIE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE**

**ENJEUX DU FONCIER RURAL AU SENEGAL :  
QUELLE APPROCHE POUR UN  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ?**

(Version provisoire)

**Ousseynou NDOYE, PhD**  
**Economiste agricole et forestier**  
avec le concours de PROMO LBD

**Août 2020**

## **1. Introduction**

Le Sénégal a une superficie de 196 712 kilomètres carrés et une population estimée à 16 705 608 habitants. Entre 60 et 70 pourcent de la population dépendent de l'agriculture, ce qui montre l'importance des enjeux fonciers. Les superficies arables représentent approximativement 4 millions d'hectares dont 2,5 millions sont actuellement valorisés.

Le système foncier du Sénégal comprend le domaine national, le domaine de l'Etat et les titres des particuliers. Le domaine national comprend les zones urbaines, les zones classées, les zones pionnières et les zones de terroir. Le domaine de l'Etat est subdivisé en domaine public et domaine privé. Les titres des particuliers sont constitués des titres fonciers qui sont définitifs et inattaquables. Cette troisième composante du système foncier organise la propriété foncière en assurant aux titulaires la garantie des droits réels qu'ils possèdent sur les immeubles.

Au Sénégal, les causes de l'accroissement de la pression sur le foncier rural sont l'augmentation du taux de croissance démographique et l'urbanisation, le développement des infrastructures routières, le développement économique (tourisme, écotourisme, agriculture familiale, agrobusiness...), la demande sociale et culturelle (cimetières, bois sacrés etc...) et l'augmentation de la spéculation foncière.

L'objectif de cette contribution est de discuter des enjeux du foncier rural au Sénégal en s'appuyant sur les expériences de partenariat réussis et non réussis. Des leçons seront tirées et des suggestions faites aux décideurs dans le but d'appuyer la politique agricole du Sénégal pour résoudre le paradoxe de l'existence de superficies foncières importantes et l'incapacité du pays à nourrir la population.

## **2. Paradoxe du foncier rural au Sénégal**

Le Sénégal dispose de vastes superficies de terres arables mais les stratégies développées jusqu'à présent n'ont pas encore permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Parmi ceux-ci (i) la prédominance des petits agriculteurs sans moyens financiers substantiels qui forment l'ossature de l'agriculture familiale ; (ii) la faible utilisation des semences certifiées qui ne permet pas d'accroître les rendements agricoles de manière significative ; (iii) la modernisation insuffisante des technologies agricoles utilisées par les petits exploitants malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics ;(iv) la faible implication des femmes et des jeunes dans les activités agricoles ; (v) l'augmentation des importations alimentaires qui nécessitent des sorties de devises importantes. Il faut toutefois souligner que les produits alimentaires importés coûtent en général moins chers que les produits locaux car ils sont subventionnés par les pays exportateurs. Le lait en poudre en provenance des pays de l'Union Européenne en est un parfait exemple.

Un autre facteur qui explique ce paradoxe est que la Déclaration de Maputo exigeant que chaque pays Africain consacre au moins 10 pourcent de son budget national à l'agriculture n'est pas toujours respecté au Sénégal. En effet le budget de 2020 consacre 4,1 pourcent au Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER), 0,7 pourcent au Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, 1,28 pourcent au Ministère de l'Economie Maritime, et 0,68 pourcent au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Au total l'Agriculture au sens large (production agricole, maraichère, élevage et product

ions animales, foresterie et agroforesterie, arboriculture fruitière) ne reçoit que 6,76 pourcent du budget national de 2020. Cette situation doit être corrigée pour mieux cadrer avec les ambitions exprimées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Un autre problème est lié au faible niveau de transformation des produits agricoles et de promotion du "produisons ce que nous consommons pour une meilleure valorisation des produits locaux."

On note par ailleurs la faible implication du secteur privé, surtout national, pour développer les activités agro-industrielles et créer une plus grande valeur ajoutée et des emplois. Il faut souligner cependant que depuis 2012, la volonté politique du Sénégal pour atteindre l'autosuffisance alimentaire est bien réelle, bien que la tendance ne soit toujours pas renversée malgré les partenariats entre l'Etat, les communautés rurales et le secteur privé national et international.

### **3. Expériences de partenariats sur le foncier rural au Sénégal**

Plusieurs partenariats ont été développés entre l'Etat, le secteur privé national et international et les communautés rurales dans l'optique de mettre en valeur les terres arables du Sénégal. Certains partenariats ont été des réussites, mais d'autres n'ont pas atteints les objectifs escomptés. C'est pourquoi les leçons devront être tirées pour améliorer les interrelations entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés rurales pour une meilleure valorisation du foncier rural au Sénégal.

#### **31. Expériences de partenariats réussis**

Au Sénégal, il existe des partenariats réussis entre l'Etat et les communautés et entre l'Etat, les communautés et le secteur privé.

##### **311. Partenariats public-communautés (PPC)**

**MODELE DE DAGA BIRAME** : Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat et les communautés appuyées par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Dans ce partenariat les pouvoirs publics octroient des terres dégradées aux communautés qui sont appuyées par l'ISRA pour le reboisement des zones dégradées ; l'amélioration de la fertilité des sols ; le maraichage ; la transformation des produits forestiers non ligneux (baobab, tamarin...) ; le développement de l'entrepreneuriat ; la formation en gestion et en comptabilité simplifiée ; l'intégration agriculture-agroforesterie ; la domestication des arbres fruitiers sauvages pour réduire leur cycle de production (cas du baobab) ; l'interdiction de l'abattage des arbres par les populations ; l'augmentation des revenus des populations pour lutter contre la pauvreté ; la résilience aux changements climatiques.

Ainsi, Daga Birame est un modèle de partenariat qui permet à l'agriculture familiale de diversifier ses activités pour augmenter sa résilience aux changements climatiques. C'est un cas d'école qui doit être multiplié au Sénégal et répliqué dans la sous-région de l'UEMOA.

**MODELE DE MBANE** : Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat et les communautés dans le cadre du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agriculture Sénégalaise (PDIDAS) financé par la Banque mondiale (BM) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Démarré en 2014 pour une durée de six ans, le projet PDIDAS d'un montant de 43 milliards FCFA vise à développer une agriculture commerciale inclusive et une gestion durable des terres du Ngalam dans la région de Saint Louis et du Lac de Guiers dans la région de Louga. Il vise l'aménagement d'au moins 10 000 hectares de terres agricoles, la création de 10 000 emplois et l'exportation de 100 000 tonnes de fruits et légumes en 2020. La zone du projet est propice à l'agrobusiness grâce à la disponibilité de l'eau et une main d'œuvre locale à vocation agricole. La zone dispose également d'infrastructures appropriées

qui facilitent la liaison avec le port et l'aéroport. Un des objectifs du projet est d'établir une régulation foncière pour les communautés villageoises en leur délivrant des titres de propriété sous forme de bail. Par exemple, à Mbane, 56 villages ont reçu des titres de propriété sur 8849 hectares correspondant à 1161 parcelles agricoles. L'obtention de ces titres de propriété est très importante car les communautés pourront les donner aux banques et établissements de microfinance sous forme de garantie pour recevoir des crédits leur permettant de mieux valoriser ces terres ou les utiliser pour attirer le financement des investisseurs privés dans des partenariats gagnant-gagnant.

**MODELE DE GNITH :** Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat et les communautés dans le cadre du projet PDIDAS pour les aménagements hydroagricoles. Deux cent (200) hectares ont été aménagés pour permettre aux communautés de développer des activités agricoles. Les bénéfices obtenus sont l'octroi d'emplois et de revenus aux populations pour améliorer leurs conditions de vie, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la réduction de l'exode rural et l'émigration clandestine.

**MODELE DE FASS NGOM :** Dans cette zone, le projet PDIDAS apporte aussi un appui aux communautés pour améliorer leurs techniques agricoles en les formant sur les itinéraires techniques et en leur fournissant des intrants (semences et engrais) pour augmenter la production d'oignons. L'impact de cet appui est l'augmentation des rendements, l'accroissement des revenus des populations, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de l'exode rural et l'émigration clandestine.

### **312. Partenariat public-privé-communautés (PPPC)**

Ce type de partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat, les communautés villageoises et les investisseurs existe également dans le projet PDIDAS à travers un modèle de sécurisation et d'attribution des terres très innovant. Les communautés identifient et cèdent des terres (donc elles font une offre foncière) pour le développement de l'agrobusiness. Ensuite l'Etat sécurise le foncier à travers la création de titres de propriété (pour les communautés). Des investisseurs privés qui peuvent être des nationaux ou des internationaux sont ensuite identifiés par l'agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX) qui les met en relation avec les communautés et apporte son appui dans la formalisation de conventions et d'accords cadre pour un partenariat gagnant-gagnant entre les parties prenantes.

Dans ce partenariat, l'offre (identification de la disponibilité foncière et sa sécurisation en faveur des communautés) est toujours antérieure à la demande (superficies foncières recherchées par les opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat avec les communautés). Ce type de partenariat octroie plusieurs bénéfices : gestion durable des terres, octroi d'emplois et de revenus réguliers aux communautés, réduction de l'exode rural et l'émigration clandestine.

### **32. Expériences de partenariats non réussis**

A côté des partenariats réussis ci-dessus, il existe également d'autres qui n'ont pas réussi entre l'Etat et les communautés et entre l'Etat, les communautés et le secteur privé.

**321. Partenariat public-communautés (PPC) :** avec l'exemple du projet d'extension des activités des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) à Tobène.

Les négociations entre les ICS, dont le capital est détenu à plus de 47 pourcent par l'Etat du Sénégal, et les populations impactées par son projet d'extension n'ont pas donné de résultats satisfaisants. En effet, les ICS proposent aux populations une indemnisation de un million cinquante mille (1 050000) FCFA par hectare pour céder leurs terres, alors que

celles-ci réclament de vingt millions (20000;000) FCFA par hectare. Ce qui, aux yeux des populations semble plus équitable si on tient compte de l'impact de la pollution que les activités des ICS causent aux populations.

**322. Partenariat public-privé-communautés (PPC) :** Cas du projet Senéthanol-Senhuile.

Ce projet agricole a été créé en 2011 par des investisseurs Sénégalais et étrangers suite à la dé-classification de la réserve naturelle de Ndiael au Nord-Ouest du Sénégal. Le projet a été imposé aux populations locales sans consultation et visait l'exploitation de 20000 hectares. En 2017, seuls 2000 hectares ont été exploités (10 pourcent) pour produire du riz, du maïs, de l'arachide, et de la patate. Les impacts de ce projet non réussi ont été très faibles : création de 90 emplois au lieu de 2500 ; construction d'une seule salle de classe, pas d'électricité fournie aux villages et aucune infrastructure routière construite.

### **33. Leçons apprises des expériences actuelles de partenariat**

a). Il est possible de concilier la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et la résilience aux changements climatiques dans un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et les communautés appuyées par une structure de recherches agricoles comme l'ISRA. C'est le cas de Daga Birame.

b). Le partenariat public-privé-communautés (PPPC) a une grande probabilité de réussite si les avis et les intérêts des communautés sont pris en compte dans une relation horizontale et non verticale.

c). Le projet PDIDAS permet la sécurisation du foncier rural pour les communautés, l'exportation des fruits et légumes, des rentrées de devises, l'augmentation des revenus et des emplois pour les communautés, la réduction de l'exode rural et l'émigration clandestine. Ce projet fournit un appui aux aménagements hydro agricoles, octroie des intrants aux producteurs et renforce leurs capacités techniques et entrepreneuriales. Il réalise également des études d'impact environnemental. Ce type de projet est à répliquer dans d'autres parties du Sénégal.

d). Les bénéficiaires du PDIDAS sont les petits exploitants agricoles impliqués dans l'agriculture commerciale durable, les exploitations agricoles de taille moyenne, les petites et moyennes entreprises impliquées dans la chaîne de valeur horticole et les grands investisseurs privés nationaux et internationaux.

e). Le point faible du PDIDAS est qu'il est basé uniquement sur les exportations de fruits et légumes vers les pays Européens, le marché national n'étant pas concerné. En outre, seule la matière première brute est exportée, il n'y a pas de transformation agro industrielle sur place pour créer une plus grande valeur ajoutée.

### **4. Types de partenariats gagnant-gagnant à promouvoir et modalités de mise en œuvre**

Les différents partenariats décrits dans la section 3 ci-dessus montrent la nécessité d'une prise en compte de la légalité de la possession du patrimoine foncier, la légitimité du patrimoine foncier, la solidarité intergénérationnelle et le développement agro-industriel, le retour sur investissement, et le développement socio-économique des communautés pour promouvoir un partenariat gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes. Quatre modèles de partenariats gagnant-gagnant pourraient être retenus pour la politique économique, sociale et environnementale du Sénégal.

Le premier est celui de Daga Birame pour la réhabilitation des zones dégradées, le développement de l'agriculture familiale et la résilience aux changements climatiques. Le deuxième est un partenariat entre l'Etat et les communautés que doit porter l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers son programme de reboisement et de restauration des paysages. L'ASERGMV pourrait planter des arbres fournissant le bois d'œuvre et ceux fournissant des produits forestiers non ligneux (PFNL) comme le baobab, le karité, le ditakh, le madd, le nénéto, le jujubier, le tamarinier, etc.... Cependant, pour s'assurer de la survie des arbres plantés, l'ASERGMV devra signer des contrats d'entretiens et de suivis des arbres avec les communautés rurales pour en retour permettre à ces dernières d'obtenir un droit d'usage commercial sur les arbres dont les fruits pourront être récoltés dans le respect de la préservation des arbres.

Ainsi les communautés villageoises auront le droit de consommer et de commercialiser les fruits des arbres plantés ce qui les motivera davantage pour le suivi et l'entretien des arbres. Ce sera un modèle de partenariat gagnant-gagnant additionnel qui permettra d'augmenter le couvert forestier national, de mieux contribuer à la séquestration de dioxyde de carbone, de lutter contre les changements climatiques, d'améliorer la conservation de la biodiversité, de réduire la pollution de l'air dont Dakar souffre énormément, de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, d'octroyer des emplois verts aux populations (surtout aux femmes et aux jeunes) et de lutter contre la pauvreté.

Le troisième modèle de partenariat gagnant-gagnant doit s'inspirer du PDIDAS. Avec la mise en œuvre de ce projet, les communautés détiennent des baux qui leur donnent un droit de propriété à long terme sur leurs terres, ce qui leur permet de développer des partenariats avec l'Etat, et les opérateurs privés nationaux et internationaux. Cependant puisque les opérateurs privés ne sont pas détenteurs des baux, ces derniers s'intéressent davantage à un partenariat gagnant-gagnant beaucoup plus orienté vers le court et moyen termes pour minimiser les risques. C'est pourquoi l'objectif principal du PDIDAS consistant à produire et à exporter 100000 tonnes de fruits et légumes sans une transformation industrielle sur place rentre parfaitement dans la stratégie d'investissement des opérateurs privés.

Ce modèle de partenariat gagnant-gagnant est certes très important et doit être répliqué davantage au niveau national, mais un quatrième modèle de partenariat plus en phase avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) industriel, intégrant la production et l'agro-industrie in situ doit être encouragé. Pour ce faire, l'Etat doit envisager de donner des baux aux opérateurs privés nationaux et internationaux qui auront l'obligation d'intégrer la production et la transformation agro industrielles des produits ce qui nécessitera des financements plus importants. Dans ce type de partenariat, l'avis et les intérêts des communautés riveraines devront être pris en compte avant toute décision d'octroi de terres à un opérateur privé.

L'Etat pourra donner un bail à long terme à l'opérateur privé qui sera reconduit de manière tacite tant que l'opérateur privé se conformera au cahier de charges. Ce dernier prendra l'engagement d'investir dans les technologies modernes de transformation agro-alimentaires qui respectent les normes environnementales. En outre, il utilisera des technologies modernes moins polluantes tout en adoptant une politique de valorisation des déchets qui seront produits. L'opérateur privé recrutera les jeunes des villages environnants comme des employés salariés avec tous les avantages sociaux plus un mois de congés payés. Il renforcera les capacités du personnel recruté. Il s'engagera à électrifier les villages

impactés par le projet, les approvisionner en eau potable et appuyer la construction d'infrastructures (mosquées, églises, écoles, cases de santé, routes etc...).

Toutes ces réalisations ainsi que le nombre d'emplois précis à créer seront décrits de manière explicite dans un cahier de charges à respecter. Celui-ci sera évalué de manière périodique en présence des parties prenantes incluant l'Etat, les communautés riveraines, et l'opérateur privé. Ce même modèle de partenariat intégrant les activités agro-industrielles pourra être envisagé entre l'Etat et les communautés qui pourront avoir des baux à long terme pour intégrer la production et la transformation agro-industrielle à travers des arrangements avec la Banque Agricole du Sénégal qui mobilisera les investissements nécessaires. L'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADEPME) pourra accompagner les communautés en renforçant leurs capacités entrepreneuriales et de gestion.

Ce modèle de partenariat gagnant-gagnant sera une opportunité pour diversifier davantage les activités agro-industrielles en incluant la production des produits alimentaires de base consommés au Sénégal, ce qui permettra de résoudre le paradoxe du foncier rural au Sénégal et donnera d'autres bénéfices discutés à la section 6.

## **5. Nécessité d'un cadre juridique et institutionnel innovant régissant le foncier, le cadastre rural et les partenariats gagnant-gagnant**

### **51. Amélioration du cadre juridique et institutionnel régissant le foncier rural**

Le cadre législatif et institutionnel actuel doit s'inspirer des types de partenariats réussis, des leçons apprises et des modalités de mise en œuvre. Cela permettra d'adopter des textes législatifs plus innovants qui garantissent un partenariat gagnant-gagnant durable entre l'Etat, les communautés rurales et le secteur privé national et international. Le nouveau cadre législatif et institutionnel doit également mettre en exergue les éléments qui doivent figurer dans le cahier de charges de chaque type de partenariat gagnant-gagnant retenu, le suivi-évaluation et sa périodicité, les sanctions, et les pénalités prévues en cas de manquements.

### **52. Cadastre rural**

Un cadastre rural doté d'un système d'informations foncières rurales pour servir de support aux prises de décisions se pose avec acuité. Le cadastre rural permet de mieux gérer l'espace rural à travers une meilleure maîtrise de ses limites pour assurer une utilisation rationnelle des ressources forestières. Il permet également de mieux valoriser le foncier rural et de responsabiliser les communautés dans la planification et la gestion durable des ressources naturelles. Le cadastre rural permet la mise en place d'une documentation foncière pour une meilleure connaissance des dynamiques foncières rurales. Il fournit une cartographie des terres agricoles du Sénégal et permet de clarifier les limites des villages, des sous-préfectures, des préfectures et des départements. Les préoccupations sociales des communautés ne doivent jamais être occultées : il s'agit des zones d'habitation pour les générations futures, les cimetières, les bois sacrés etc...

## **6. Résultats attendus de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du foncier, du cadastre rural et des partenariats gagnant-gagnant**

Les innovations qui seront apportées dans le cadre juridique et institutionnel sur le foncier, le cadastre rural et les partenariats gagnant-gagnant durables permettront d'atteindre les résultats suivants.

### ***L'accroissement de la production nationale***

Les partenariats gagnant-gagnant permettront d'accroître la production alimentaire nationale, ce qui permettra au Sénégal de résoudre le paradoxe alimentaire du foncier rural et atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaires ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux.

### ***L'amélioration de la sécurité nutritionnelle des populations***

Le dernier rapport conjoint FAO/PAM/IFAD/UNICEF/OMS (2020) révèle qu'au Sénégal, l'insécurité nutritionnelle a baissé entre 2004-2006 et 2017-2019 mais le nombre de personnes affectées est toujours important car se chiffrant au moins à 1 400 000 personnes. Les partenariats gagnant-gagnant devraient permettre de renverser la tendance.

### ***La réduction de la pauvreté rurale***

Les jeunes ruraux qui trouveront des emplois dans les partenariats gagnant-gagnant seront recrutés comme salariés qui augmenteront leurs revenus de manière substantielle. Ils pourront travailler 11 mois sur 12 avec un mois de congés payé annuel au lieu de travailler 3 mois seulement sur 12 en période d'hivernage.

### ***L'octroi d'emplois aux jeunes et aux femmes***

Le nombre d'emplois qui seront fournis dans ces partenariats seront très importants. Par exemple, le projet PDIDAS a comme objectif de créer au moins 10 000 emplois à la fin de l'année 2000. Les partenariats offriront des emplois aux femmes renforçant ainsi leur degré d'autonomisation et leur pouvoir dans leurs différents ménages. Les emplois octroyés aux jeunes permettront de mieux valoriser le dividende démographique dont regorge le Sénégal.

### ***La réduction de l'exode rural, l'émigration clandestine et la taille du secteur informel***

L'augmentation du nombre d'emplois sécurisés permettra de réduire l'exode rural en fixant davantage les jeunes dans leurs terroirs d'origine et favorisera les migrations de retours des centres urbains vers les zones rurales permettant ainsi de réduire la taille du secteur informel. L'émigration clandestine des jeunes sera également réduite.

### ***La lutte contre les changements climatiques, le déséquilibre écologique et la pollution de l'air***

Les différents projets agro-industriels utiliseront des innovations technologiques non polluantes avec la valorisation des déchets qui seront produits. Tous les projets, avant leur démarrage feront l'objet d'une étude d'impact environnemental et social. Les projets qui porteront sur le reboisement et la restauration des paysages permettront d'augmenter le couvert forestier national, la séquestration de dioxyde de carbone, et la biodiversité, de réduire la pollution de l'air et mieux lutter contre les changements climatiques.

### ***La forte implication du secteur privé national dans l'agrobusiness***

Les pouvoirs publics doivent saisir cette opportunité pour renforcer le secteur privé national et concrétiser la préférence nationale comme le font le Maroc et certains pays Anglophones.

### ***L'amélioration des exportations et de la balance commerciale du Sénégal***



Le Sénégal connaît un déficit chronique de sa balance commerciale dû au fait que les importations sont toujours supérieures aux exportations. En 2019, le déficit de la balance commerciale était de 2244 milliards de FCFA (importations = 4229,3 milliards FCFA ; exportations = 1985 milliards FCFA). Cette situation doit être renversée à travers cette nouvelle approche de partenariats gagnant-gagnant qui valorisent davantage le foncier rural.

## **7. Conclusions et implications**

Cette contribution montre l'importance de quatre modèles de partenariats gagnant-gagnant qui pourront accompagner la politique économique, sociale et environnementale du Sénégal.

a) Le modèle de Daga Birame est important pour la réhabilitation des zones dégradées, le développement de l'agriculture familiale et la résilience aux changements climatiques.

b) Le modèle de l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV) et les communautés rurales est important pour le reboisement et la restauration des paysages en vue d'augmenter le couvert forestier, la séquestration du carbone, et lutter contre les changements climatiques, le déséquilibre écologique et la pollution de l'air.

c) Le modèle du Projet PDIDAS est important pour le développement de l'agrobusiness sans transformation agro-industrielle in situ.

d) Le modèle de l'extension des acquis du projet PDIDAS est important pour le développement de l'agrobusiness, la diversification de la production agricole et la transformation agro-industrielle in situ.

Ces différents modèles de partenariats montrent que la gestion du foncier rural au Sénégal doit s'appuyer sur une approche intégrant la légalité de la possession du patrimoine, la légitimité du patrimoine pour les communautés qui l'utilisent et la solidarité intergénérationnelle pour promouvoir des partenariats gagnant-gagnant qui préservent à la fois les intérêts de la Nation, des communautés riveraines, et de l'opérateur privé national ou international (retour sur investissement).

Daga Birame est un cas d'école pour l'agriculture de résilience aux changements climatiques, l'octroi d'emplois, la réduction de la pauvreté, le développement entrepreneurial et l'autonomisation des femmes. C'est un partenariat gagnant-gagnant qui devrait être démultiplié partout au Sénégal et dans la sous-région.

Le reboisement et la restauration des paysages par l'ASERGMV est un autre modèle de partenariat à promouvoir. Il permettra d'augmenter le couvert forestier national, de mieux contribuer à la séquestration de dioxyde de carbone, et à la lutte contre les changements climatiques, d'améliorer la conservation de la biodiversité, de réduire la pollution de l'air, de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, d'octroyer des emplois verts aux populations (surtout aux femmes et aux jeunes) et de réduire la pauvreté.

De même le partenariat développé dans le cadre du projet PDIDAS présente un intérêt certain car il permet la sécurisation des parcelles foncières en donnant des titres de propriétés (baux) aux communautés riveraines ce qui leur permet de discuter et de développer des partenariats avec les investisseurs privés sous la facilitation de l'APIX. Le développement de l'agrobusiness issu de ce partenariat s'est focalisé sur les exportations de fruits et légumes sans transformation agro-industrielle in situ, et a permis d'octroyer des

emplois et des revenus aux populations, et de réduire l'exode rural et l'émigration clandestine.

Cependant, pour résoudre le paradoxe du foncier rural et son incapacité à nourrir la population, le Sénégal doit étendre l'approche de la sécurisation foncière du PDIDAS en incluant la possibilité de donner des titres sécurisés (baux de longue durée consacrant une sorte de propriété rurale à l'image de la propriété commerciale des commerçants et investisseurs locataires<sup>1</sup>) aux investisseurs nationaux et internationaux pour leur permettre d'intégrer la production et la transformation agro-industrielle afin de créer une plus grande valeur ajoutée et des emplois supplémentaires. Cela permettrait de diversifier les activités agricoles au-delà de la production des fruits et légumes et inclure les produits alimentaires de base consommés au Sénégal.

Chaque bail à long terme délivré à un opérateur privé devra être renouvelé de manière tacite tant que l'opérateur se conformera au cahier de charges. Cependant, l'avis et les intérêts des communautés devront toujours être considérés avant toute décision d'octroi de terres à un opérateur privé. Cette approche qui vise à la fois l'approvisionnement du marché national en produits alimentaires et les exportations permettra non seulement de résoudre le paradoxe alimentaire du foncier rural au Sénégal mais également de réduire le déficit de la balance commerciale du pays.

Les quatre modèles de partenariats gagnant-gagnant pourraient faciliter la cohabitation entre l'agriculture familiale et l'agrobusiness et le développement des activités économiques des communautés rurales à travers l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers issus de la restauration des paysages.

---

<sup>1</sup> [https://www.impact.sn/UNE-PISTE-JURIDIQUE-POUR-REGLER-LA-QUESTION-DU-FONCIER-Prof-Abdoulaye-Sakho\\_a21248.html](https://www.impact.sn/UNE-PISTE-JURIDIQUE-POUR-REGLER-LA-QUESTION-DU-FONCIER-Prof-Abdoulaye-Sakho_a21248.html)

## 8. Références

[https://www.google.com/search?q=population+du+senegal+en+2020&rlz=1C1CHBD\\_frSN760SN760&oq=population+&aqs=chrome.1.69i57j69i59j0l3j69i60l3.6484j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8](https://www.google.com/search?q=population+du+senegal+en+2020&rlz=1C1CHBD_frSN760SN760&oq=population+&aqs=chrome.1.69i57j69i59j0l3j69i60l3.6484j0j7&sourceid=chrome&ie=UTF-8)

<https://investinsenegal.com/secteursporteurs/agriculture-et-agrobusiness/>

<https://www.ipar.sn/Note-de-Synthese-no1-Cadre-juridique-et-institutionnel-du-foncier-au-Senegal.html>

<https://www.nepad.org/caadp/publication/au-2003-maputo-declaration-agriculture-and-food-security>

<https://youtu.be/Y2rmU4eqJvE>

<https://youtu.be/YicrEgZg42k>

<https://youtu.be/4IS3QVujAb0>

<https://youtu.be/vBIFI3301g4>

<https://youtu.be/fOPY41mnmlc>

<http://www.pdidas.org/index.php/fr/axes-d-intervention/foncier>

<http://www.pdidas.org/index.php/fr/a-propos-du-pdidas/beneficiaires>

<https://www.lequotidien.sn/ics-aux-populations-impactees-par-son-extension-les-terres-appartiennent-a-letat/>

<https://www.sosfaim.be/accaparement-de-terres-au-senegal-ou-en-est-le-projet-senethanol-senhuile-2/>

<http://www.foncierural.ci/index.php/cadastre-rural>

FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO (2020). The State of food security and nutrition in the World 2020. *Transforming food systems for affordable healthy diets*, Rome, FAO.

[https://www.pressafrik.com/Senegal-Un-deficit-de-2-244-milliards-FCFA-du-solde-commercial-en-2019\\_a211680.html#:~:text=Proc%C3%A8s%20Khalifa%20Sall-,S%C3%A9n%C3%A9gal%20%3A%20Un%20d%C3%A9ficit%20de%202%20244%20milliards,du%20solde%20commercial%20en%202019&text=La%20balance%20commerciale%20sur%20les,niveau%20que%20le%20d%C3%A9ficit%20pr%C3%A9c%C3%A9dent.](https://www.pressafrik.com/Senegal-Un-deficit-de-2-244-milliards-FCFA-du-solde-commercial-en-2019_a211680.html#:~:text=Proc%C3%A8s%20Khalifa%20Sall-,S%C3%A9n%C3%A9gal%20%3A%20Un%20d%C3%A9ficit%20de%202%20244%20milliards,du%20solde%20commercial%20en%202019&text=La%20balance%20commerciale%20sur%20les,niveau%20que%20le%20d%C3%A9ficit%20pr%C3%A9c%C3%A9dent.)

[https://www.impact.sn/UNE-PISTE-JURIDIQUE-POUR-REGLER-LA-QUESTION-DU-FONCIER-Prof-Abdoulaye-Sakho\\_a21248.html](https://www.impact.sn/UNE-PISTE-JURIDIQUE-POUR-REGLER-LA-QUESTION-DU-FONCIER-Prof-Abdoulaye-Sakho_a21248.html)